

Collecte des déchets

Familleureux, Seneffe, Petit-Roeulx

PMC : lundi 19 avril

Conteneur papiers-cartons : lundi 3, 31 mai

Déchets résiduels (moka) : jeudi 22 avril

Déchets organiques (vert) : jeudi 15, 22, 29 avril

Arquennes, Feluy

PMC : lundi 19 avril

Conteneur papiers-cartons : lundi 19 avril

Déchets résiduels (moka) : vendredi 23 avril

Déchets organiques (vert) : vendredi 16, 23, 30 avril

Attention !!! La collecte des déchets résiduels (sacs Moka) n'a lieu que tous les 15 jours !

Rappel, les sacs ne peuvent pas être mis dans un contenant.

En cas de problèmes avec les collectes veuillez contacter Hygea au 065/87 90 90 ou par mail :

hygea@hygea.be

Appelez le 0800/11.799 afin de poser vos questions concernant la collecte en porte-à-porte et les conteneurs papiers/cartons.

Enquête/Annonce de projet

Service Environnement - 064/52.17.20/26

- L'augmentation des capacités de stockage des matières premières (produits dangereux et non-dangereux), l'ajout du stockage des panneaux isolants au permis et l'actualisation du permis actuel au niveau des installations et des autres dépôts chez XTRATHERM SA rue Zenobe Gramme 24 à 7181 Feluy. Enquête publique jusqu'au 27 avril 2021.

Plus d'infos : www.seneffe.be (pictogramme "Enquêtes publiques")

Au vue des mesures sanitaires liées au covid-19, les bureaux sont uniquement accessibles sur rendez-vous !

Y compris pour les dépôts de dossiers aux services Environnement et Urbanisme.

Grande collecte de vélos

Le samedi 24 avril, apportez un vélo en bon état dont vous n'avez plus besoin au recyparc ! Hygea, en collaboration avec l'ensemble des intercommunales wallonnes de gestion des déchets, organise une collecte de vélos en bon état dans ses recyparcs le samedi 24 avril. Objectif : encourager les citoyens à transmettre les objets dont ils n'ont plus l'utilité plutôt que de les jeter !



En rapportant un vélo en bon état, vous poserez non seulement un geste pour l'environnement mais également de solidarité. Grâce à votre générosité, les vélos récoltés seront en effet redistribués à des associations sociales locales.

Pour rappel, les recyparcs sont ouverts de 9h00 à 17h00 le samedi.

Mesures de circulation

Les travaux d'aménagement de la Rue des Quatre Jalouses à Feluy sont **prolongés jusqu'au 23 avril 2021**.

Vos commerces de proximité :
la plateforme pour commander en ligne !
www.seneffe.be/commerce

Campagne de vaccination

Si vous rencontrez des difficultés pour vous rendre au centre de vaccination, **le CPAS et l'Administration communale peuvent vous aider.**

Nous vous invitons à nous en informer au 0800/11 837

Appel aux chauffeurs bénévoles

Afin d'assurer le transport des personnes rencontrant des difficultés à se rendre au centre de vaccination de Ronquières, **nous faisons appel aux chauffeurs bénévoles !**

Si vous êtes intéressés et disponibles, **inscrivez-vous sur la plateforme solidaire :**



www.giveaday.be/fr.be/seneffe

0478/66.55.35 ou 0494/53.24.94

Utilisation des torchères par Total Petrochemicals Feluy

Les torchères de la société Total Petrochemicals Feluy sont dans nombre de conversations des Seneffois depuis leur existence et particulièrement ces derniers jours après une forte utilisation ayant conduit soit à des fumées noires, soit à un bruit intense... et elles devraient l'être encore au vu des gros travaux qui démarrent cette semaine. L'occasion de faire le point...

Arrêt des unités, utilisation des torchères dès ce 12 avril

Régulièrement (approximativement tous les 3 ans), les installations de la société Total Petrochemicals Feluy ont droit à un « gros » entretien avec arrêt des unités. Cette année, **l'arrêt programmé pendant la seconde quinzaine d'avril** est prévu pour procéder à des inspections légales, des interventions de maintenance planifiée mais aussi des travaux sur les torchères.

Pour assurer la sécurité, les travaux doivent être réalisés sur des installations vidées de leurs hydrocarbures. **La torchère est utilisée lors de l'arrêt** et du redémarrage des installations pour brûler les produits restants dans les canalisations. Dès lors, les torchères pourront fonctionner à partir de ce 12 avril 2021 pendant environ une semaine et lors des démarrages successifs des installations prévus à partir du 26 avril 2021.

La société est consciente des désagréments subis par les riverains et met tout en œuvre pour réduire les inconvénients dus à cette situation, que ce soit les fumées noires ou les nuisances sonores. C'est un équilibre difficile à trouver entre les deux. En effet, la combustion à la torche produit des suies. De la vapeur d'eau est injectée pour optimiser la combustion et limiter les fumées noires. Malheureusement, l'injection de vapeur est source de bruit, parfois très important.

Une bonne nouvelle... Les travaux qui vont commencer visent la réalisation de plusieurs projets d'innovation et de renforcement de la sécurité de deux grandes unités de production de l'usine. Parmi eux, des innovations qui vont permettre de diminuer les nuisances liées à l'utilisation des torchères.

Quid de l'utilisation régulière ces dernières semaines ?

Les torchères de Total Petrochemicals Feluy, très visibles puisque ce sont 2 longs tuyaux verticaux de 135 mètres situés côte à côte, sont des torchères « Process ». Ces torchères fonctionnent souvent. En effet, elles sont utilisées pour assurer la combustion d'éléments gazeux déchargés de leurs installations, soit en cas de fluctuations de procédés, soit en cas de maintenance planifiée, soit en cas de défaillance mécanique ou instrumentale ponctuelle, soit enfin en cas de situation d'urgence.

Fin mars et début avril, la société Total Petrochemicals Feluy a, pendant plusieurs jours, occasionné de nombreuses nuisances pour le voisinage. L'une des raisons **est le bouchage d'un filtre qui a provoqué l'utilisation fréquente de la torchère**, défaillance qui a finalement conduit à l'arrêt de l'installation polypropylène 2 (PP2) puis le redémarrage, autant d'opérations qui nécessitent le recours à la torche. En parallèle, **des travaux sur l'unité de production de polyéthylène (PE)** ont également imposé de brûler des gaz à l'autre torchère.

La Commune de Seneffe déplore cette succession de nuisances importantes et regrette que la société ait tardé à communiquer comme il se doit et a, une nouvelle fois, réagi auprès des responsables à la fois afin que les nuisances soient réellement limitées et que la communication soit assurée vers nos services dans les

meilleurs délais afin de la répercuter sur www.seneffe.be/zonings. Des **contacts** ont également été pris **avec le Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie** afin de vérifier qu'il disposait bien de l'information et de diligenter une enquête.

Quid de la pollution et de la santé ?

Les gaz envoyés à la torchère sont essentiellement composés d'hydrocarbures légers et d'azote. En 2015, le Collège communal de Seneffe a sollicité les services régionaux afin de s'assurer du strict respect des conditions imposées quant à l'utilisation des torchères et de l'absence de risque pour l'environnement et la santé des citoyens. Après examen approfondi, le Département de la Police et des Contrôles du Service Public de Wallonie nous a précisé que la société respectait bien les dispositions qui lui étaient imposées. L'AWAC (Agence Wallonne de l'Air et du Climat) a, quant à elle, effectué une étude spécifique en collaboration avec la Faculté Polytechnique de Mons afin d'identifier le danger réel en termes de santé publique. Le polluant le plus problématique pour les torchères est le Black carbon. L'AWAC est arrivée à la conclusion que quel que soit le scénario envisagé, la dispersion des polluants est bien en dessous de la valeur préconisée par l'OMS.

